

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois , MARDI 4 AVRIL à 19h00

**République
Française
Département de
Seine Maritime
Canton de
Criquetot
l'esneval
Commune de
Hermeville**

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire de Hermeville

étaient présents : Mme Nadia COIGNET, 1ère Adjointe, Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Benjamin CAMAILLE, , Mr QUAVALIER Jérôme, Mme VASSET CHRISTELLE, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline,

Mr LOTHON Max excusé, a donné pouvoir à Mr LHEUREUX
Mr VASSET Jean-Paul excusé, a donné pouvoir à Mr DANIEL LEMESLE

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Nombre voix pour Mme Christelle VASSET a été nommée secrétaire de séance.
: 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation :

28 mars 2023

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION PV DERNIERE REUNION
- BUDGET PRIMITIF
- DISSOLUTION SPL (PISCINE) CRIQUETOT
- questions diverses

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023 (délibération 2023/2/12)

Mr le Maire, présente le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif par chapitre, qui s'équilibre comme suit

en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 274 534.14 euros
- Section Investissement : 79 756.73 euros

SOIT UN TOTAL de 354 290.87 euros

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SPL AQUABOWLING (délibération 2023/2/13)

Monsieur Daniel LEMESLE, Maire de HERMEVILLE - La société publique locale (SPL) Aquabowling des Falaises a été créée en 2012 par les communes de Criquetot -l'Esneval, de Turretot, d'Hermeville et d'Anglesqueville l'Esneval et la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval, à laquelle la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole s'est substituée au 1er janvier 2019.

Cette SPL est détenue à 98,02 % par la Communauté urbaine, laquelle bénéficie de huit représentants sur neuf au sein du conseil d'administration de la société. La commune de HERMEVILLE y détient quant à elle Daniel LEMESLE représentant.

La Communauté urbaine est propriétaire du Centre aquatique.

Actuellement, un contrat de délégation de service public est conclu entre la Communauté urbaine et la SPL.

Selon l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réalisation de l'objet social d'une SPL doit concourir à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires.

Or, la SPL Aquabowling des Falaises a pour objet exclusif d'exploiter le centre aquatique ce qui correspond à une compétence propre de la Communauté urbaine, seule compétente en matière de gestion et d'animation d'équipement sportif déclaré d'intérêt communautaire dont fait partie le complexe aquatique Aquabowling des Falaises.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le montage juridique initialement envisagé, constitué par la création de cette SPL pour la gestion et l'exploitation du seul équipement communautaire, est devenu caduc.

Prenant appui sur les éléments précités, lors de sa séance du 9 mars 2023, le conseil d'administration de la SPL Aquabowling des Falaises a fixé à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire la dissolution de cette structure et a émis le vœu d'étudier différentes possibilités de gestion de cet équipement une fois les travaux effectués.

Il est proposé d'autoriser les représentants permanents et/ou mandataire de la SPL à voter en faveur de la dissolution anticipée de la SPL Aquabowling des Falaises et de la cession globale de l'activité à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole l'occasion de la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de commerce ;

VU la délibération n°20190015 du Conseil communautaire en date du 15 janvier 2019 déclarant d'intérêt communautaire la gestion du centre aquatique situé à Criquetot l'Esneval ;

VU les statuts de la Communauté urbaine ;

VU les statuts de la société publique locale (SPL) Aquabowling des Falaises ;

VU le procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2023 fixant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire la dissolution de la SPL Aquabowling des Falaises, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT :

- le centre aquatique situé à Criquetot-L'Esneval reconnu d'intérêt communautaire par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- la création par l'ex communauté de communes de Criquetot l'Esneval d'une SPL Aquabowling des Falaises ;
- la caducité du montage de la SPL pour assumer la gestion de ce seul équipement communautaire ;
- la nécessité de procéder à la dissolution de la SPL Aquabowling des Falaises.

Sa commission, réuni le 9 mars 2023, consultée,

VU le rapport de Mr LEMESLE Daniel ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'accepter** la dissolution anticipée de la SPL Aquabowling des Falaises avec reprise des personnels et reprise en régie par la Communauté urbaine de la gestion du service public au 1^{er} juillet 2023.
- **d'autoriser** les représentants permanents et/ou mandataire de la SPL à voter en faveur de la dissolution anticipée de la SPL et de la cession globale de l'activité à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en vue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
- **de signer** tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Sans incidence financière

QUESTIONS DIVERSES

- cérémonie du 8 mai à 11H30 : 3 médaillés du travail recevront leur diplôme
- 12 mai : concert de l'harmonie de gonneville à la salle polyvalente à 20 h
- 21 mai : course d'hermeville
- Mardi 30 MAI OU 20 JUIN : fête des voisins organisé par le comité des fêtes
- présentation association secourisme CROIX BLANCHE
- la mairie et la bibliothèque seront fermées du 17 avril au 2 mai

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES*

CLOTURE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 avril 2023

	POUR CONTRE ABSENTION			
Budget primitif 2023	2023/1/12	11	0	0
Dissolution SPL AQUABOWLING CRIQUETOT	2023/1/13	11	0	0

Le Maire
Daniel LEMESLE

La secrétaire de séance
Christelle VASSET